

ALERTE

Il existe différents moyens d'alerter la population.

LE PORTE-À-PORTE OU PORTE-VOIX

Pompiers, Police nationale ou municipale,
agents de la ville, voisins...

LES MÉDIAS

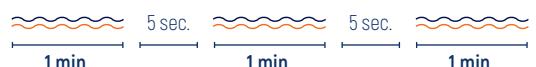
Radios, télévision, presse, réseaux sociaux...

LA SIRÈNE

Elle annonce certains risques (nuage toxique, attaque aérienne,...) et permet à chacun de prendre des mesures rapides de protection, notamment de se confiner.

POUR INDICER LE DÉBUT D'ALERTE

La sirène est constituée de 3 émissions successives d'une minute, chacune séparée par un silence de 5 secondes.
Le son est modulé montant et descendant. Un essai de fonctionnement de la sirène est réalisé le 1^{er} mercredi de chaque mois à midi.



POUR INDICER LA FIN D'ALERTE

La sirène émet ensuite un signal continu de 30 secondes.



LORSQU'UN ÉVÉNEMENT EST IMPRÉVISIBLE
ET SOUDAIN (TEMPÊTE,...),
L'ALERTE NE PEUT PAS TOUJOURS ÊTRE DONNÉE.

INFORMATIONS PRATIQUES

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Code de l'Environnement

Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003

relative à la prévention des risques technologiques et naturels

DOCUMENTS CONSULTABLES dans les services municipaux

Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)

Plan de prévention des risques (PPR)

SITES INTERNET

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.meteo.fr

www.prim.net (informations générales sur les risques)

www.val-de-marne.pref.gouv.fr

VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE

Hôtel de Ville : 01 45 76 95 28

Police Municipale : 01 45 93 37 54

www.ville-ormesson-sur-marne.fr



ORMESSON - SUR - MARNE

DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Inondation



Tempête



Matières dangereuses

Ormessonnaise, Ormessonnais,

La ville d'Ormesson-sur-Marne, est exposée à trois types de risques majeurs qui sont : l'**inondation**, la **tempête** et le **transport des matières dangereuses**.

Pour mieux vous aider à vous protéger face à ces dangers, la ville vous informe des bons gestes à adopter.

Ce document est à destination du public et regroupe des conseils utiles pour vous prémunir avant, pendant et après un événement.

Les suivre, c'est en limiter les risques ! Merci pour votre implication.

Conception, réalisation et impression : Destrous Grésill - RCS Enry B 963 01330, 05/2018.

Marie-Christine SEGUI,
Maire d'Ormesson-sur-Marne
Conseillère départementale du Val-de-Marne

Plus d'informations sur
www.ville-ormesson-sur-marne.com





Risque Innondation



À Ormesson-sur-Marne les inondations peuvent se manifester de 2 façons : par débordement de la Marne (montée lente des eaux) ou par ruissellement urbain (montée rapide des eaux) dû à un orage intense.

AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

LORS DE LA MONTÉE DES EAUX

- Couper le gaz et l'électricité.
- Fermer les portes et fenêtres.
- Amarre les cuves et éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...).
- Monter dans les étages avec une réserve d'eau potable, des vivres, une radio à piles, une lampe de poche et des piles de recharge, des vêtements chauds, vos médicaments et vos papiers d'identité.
- S'informer de la montée des eaux.

APRÈS L'INONDATION

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- S'informer de la qualité de l'eau du réseau public avant consommation.



Risque Tempête



Il est important de suivre les informations des chaines météo, les risques par tempête sont grands et **ne cherchez pas à vous exposer ou à pratiquer des activités en plein air**.

AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

EN CAS D'ALERTE MÉTÉO

- Ne rien laisser dehors, rentrer les objets susceptibles d'être emportés (table, chaise,...).
- Entrer ou rester dans un bâtiment (abri en dur).
- Fermer portes, volets et fenêtres.
- Limiter vos déplacements.
- Ne pas vous abriter sous les arbres.

DANS TOUS LES CAS

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent.
- Écouter la radio (fréquences 87.8 ou 105.5).
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours).



Risque Matières dangereuses



Sur Ormesson même si un arrêté préfectoral l'interdit, le risque de transport de matières dangereuses sur les axes majeurs reste possible. En cas d'accident, les principaux dangers sont le risque d'explosion, d'incendie et de dispersion dans l'air ou sur le sol de produits classés comme de dangereux.

AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

VOUS ÊTES TÉMOINS D'UN ACCIDENT

- Évacuer la zone dans la direction opposée aux fumées.
- Une fois en dehors de la zone, téléphoner aux secours et suivre leurs instructions.

VOUS ÊTES TÉMOINS D'UN ACCIDENT

- Entrer dans une pièce ou un local clos et se confiner (fermer portes, fenêtres, aérations, cheminées).
- Stopper la climatisation, réduire le chauffage.
- S'éloigner des portes et des fenêtres.
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme (gazinière, bougie,...).



DANS UN VÉHICULE, LA PROTECTION EST INEXISTANTE.